

## 2<sup>ème</sup> réunion de négociations pour l'extension du CTI au secteur social et médico-social de la FPH

Ce lundi 25 janvier, se déroulait le 2<sup>ème</sup> round des négociations pour l'extension du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) aux établissements sociaux et médico-sociaux de la Fonction Publique Hospitalière. Celle-ci avait pour thème essentiel de déterminer le calendrier de mise en place effective du CTI pour ces services et établissements.

Pour rappel, lors de la première négociation le périmètre et le calendrier évoqués par la mission Laforcade d'extension du CTI se décomposaient comme suit :

- Attribution pour tous les agents des structures sociales et médico-sociales, rattachées à un établissement public de santé ou à un EHPAD.
- Mise en place du versement du CTI au 1<sup>er</sup> janvier 2022, en concordance avec la future loi de financement de la sécurité sociale de 2022.

Lors des discussions la Fédération des Services Publics et de Santé FO avait enjoint la mission à revoir sa copie tant sur le périmètre des établissements que sur la date d'effet du versement du CTI.

Aujourd'hui, après d'âpres discussions et argumentations, nous avons quittés la mission Laforcade avec des négociations bloquées comme suit :

- Extension des 183€ nets sous forme de prime du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021 et mise en place du CTI (Ségur) à partir de janvier 2022.
- Pour toutes les structures et services du social et médico-social de la FPH, qu'ils soient rattachés ou autonomes ;
- L'ensemble des agents, quel que soit leur grade ou fonction, serait bénéficiaire.

A ce stade des négociations, cette proposition devra recueillir encore l'assentiment du Premier Ministre. Mercredi 3 février aura lieu une dernière réunion à laquelle nous aurons les arbitrages du gouvernement.

Certes les propositions de la mission sont en deçà des revendications que nous portons. Néanmoins, cette séance de négociations nous aura permis d'obtenir le CTI à toute la FPH, établissements autonomes y compris.

La Fédération FO SPS, déterminée à faire encore évoluer ce dossier, vous informera des suites de ces négociations.

**Résister Revendiquer Reconquérir**